

Nîmes, le 4 février 2022

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Gard

à

Mesdames et Messieurs  
les personnels enseignants du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale

DPE  
Affaire suivie par  
Françoise BRISSAC  
Téléphone  
04 66 62 86 15  
Courriel  
francoise.brissac  
@ac-montpellier.fr

DSDEN du Gard  
58, rue Rouget de Lisle  
30031 NIMES cedex 1

Objet : Mouvement départemental des enseignants du premier degré. Rentrée 2022.  
Appel à candidature pour les postes soumis à entretien.

PJ : Annexes.

La grande majorité des postes proposés au mouvement est attribuée au barème. Cependant, pour certains types de postes et afin d'améliorer l'adéquation entre le profil de l'enseignant et la nature de l'enseignement à prodiguer aux élèves, il peut être fait recours à une commission de sélection.

Ces postes sont de deux types :

- les postes à exigence particulière (PEP) : l'objectif de la commission est de créer un vivier d'enseignants admis à y postuler. L'inscription dans ce vivier est valable 5 années ; lors du mouvement les candidats du vivier demandant un même poste sont départagés au barème.
- les postes à profil (PAP) : l'objectif de la commission est de déterminer pour chaque poste et par ordre de priorité les enseignants pouvant y être affectés. Ils donnent lieu à des affectations hors barème.

Vous trouverez en annexe la liste des postes PAP vacants connus à ce jour ainsi que la liste générique des postes PEP.

Des fiches de postes sont consultables sur Accolad.

La présente circulaire a pour objectif de vous présenter la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.

## **1. Postes à exigence particulière (PEP avec entretien)**

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat soit de la détention de titres ou diplômes, soit de la maîtrise d'une compétence particulière. Lors du mouvement le départage des candidats retenus sera fait au barème.

Ces postes relèvent de deux catégories :

- Postes justifiant d'un pré-requis, (par exemple CAFIPEMF ou CAPPEI) ;
- Postes nécessitant une compétence particulière (par exemple scolarisation des enfants de moins de trois ans).

### **Procédure**

Les candidats projetant de solliciter une affectation sur ces postes :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature correspondante (en annexe) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV ;

- transmettent ce dossier par la voie hiérarchique, c'est-à-dire sous couvert de l'IEN, à la DPE par mail ([ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr)) pour le 8 mars 2022, délai de rigueur.

Les candidats seront convoqués devant la commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront courant mars 2022.

La commission émettra un avis favorable ou défavorable pour une inscription valable 5 ans dans un vivier dont le fonctionnement peut être comparé à celui d'une liste d'aptitude.

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

Les candidats procéderont ensuite à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF pendant la période d'ouverture du serveur dans le cadre du mouvement départemental 2022.

Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable seront pris en considération dans le cadre du mouvement en fonction de leur barème.

### **Attention :**

Une candidature sur PEP avec entretien nécessite à la fois :

- de faire acte de candidature afin d'être convoqué devant la commission d'entretien

**et**

- de saisir sur SIAM via I-PROF le ou les vœu(x) correspondant(s) pendant la période d'ouverture du serveur sauf pour les postes d'enseignants référents et d'ULIS collège qui font l'objet d'une circulaire académique.

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre de ces conditions ne serait pas remplie, votre candidature ne sera pas prise en compte.

## **2. Postes à profil (PAP)**

Ces postes nécessitent la vérification par la commission d'entretien d'une bonne adéquation entre l'enseignant et la mission qui lui sera confiée.

Dans ces situations limitées, la sélection des candidats s'effectue hors barème.

### **Procédure**

**Cet appel à candidature ne concerne que les postes vacants dont la liste est jointe en annexe.**

**Au fur et à mesure des vacances de postes PAP, des appels à candidatures seront diffusés.**

Les candidats sollicitant une affectation sur l'un de ces postes :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature correspondante (en annexe) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV ;

- transmettent ce dossier par la voie hiérarchique, c'est-à-dire sous couvert de l'IEN, à la DPE par mail ([ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr)) pour le 8 mars 2022, délai de rigueur ;

Les candidats seront convoqués devant la commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront courant mars 2022.

La commission proposera un classement des candidatures.

Le candidat retenu recevra en avril son arrêté d'affectation à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Philippe Maheu



## LISTE DES PAP VACANTS (connus à ce jour) POUR LA RENTREE 2022

- Conseiller pédagogique départemental éducation musicale
- Conseiller pédagogique Nîmes 1
- Conseiller pédagogique Nîmes 2 (2 postes)
- Conseiller pédagogique Nîmes 3 (2 postes)
- Conseiller pédagogique Nîmes 4
- Conseiller pédagogique Manduel (2 postes)
- Conseiller pédagogique Ales 1 (2 postes)
- Conseiller pédagogique Ales 2 (2 postes)
- Conseiller pédagogique Vergèze/ASH (2 postes)
- Conseiller pédagogique ADA SEN
- Centre éducatif fermé à Nîmes
- Direction EEPU Grézan à Nîmes

## LISTE DES PEP avec entretien (liste générique, ces postes ne sont pas forcément vacants)

- UPE2A
- Dispositifs de scolarisation pour élèves de moins de trois ans
- ULIS TSA
- Hôpitaux
- SAPAD